

ELECTRIFICATION du Bois de Nèfles, de la Bretagne et du Brûl

Le MAIRE. - L'électrification de ces écarts devient chose urgente. Aussi ai-je demandé à la Société Bourbon Lumière d'étudier la mise en place du réseau de basse tension au début de l'année 1960 dans les localités.

Le montant de ces travaux fera l'objet, une fois les devis établis et le dossier devenu complet, d'une demande de prêt à la Caisse Centrale de Coopération Economique. Mais au cas où ce prêt ne serait obtenu en totalité, je vous demande d'utiliser la surtaxe temporaire de 1 F 80, pour garantir le prêt que nous pourrions être appelés à solliciter.

En ce qui concerne les localités de la Bretagne et du Bois de Nèfles, nous envisageons, dans l'éventualité d'un refus ou d'une acceptation partielle par la Caisse Centrale de Coopération Economique d'opérer le règlement des travaux en trois annuités, sur les budgets 1960, 1961 et 1962.

Dans tous les cas, nous demandons que Bourbon Lumière entreprenne ces installations dans les deux premiers mois de 1960.

Messieurs, êtes-vous d'accord sur cette question.

Aucune observation n'étant formulée, la question ci-dessus mise aux voix est adoptée à l'unanimité.